



**Jacqueline MUSUGANI**  
**Initiatives des Femmes en Situation Difficile pour le Développement Intégré**  
**IFESIDI**  
**RDC**  
**musujac@ yahoo.fr**

## **ETAT DE LIEU DE MOUVEMENT SOCIAUX DANS LE SUD KIVU**

### **I. L'Origine des mouvements en République Démocratique du Congo**

#### **Historique**

La naissance des mouvements sociaux en République Démocratique du Congo coïncide avec la naissance des premières organisations syndicales. Celle-ci s'explique par le déroulement des événements importants qui sont : la fin de la première guerre mondiale, le début de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale et la dévaluation successive de la monnaie enregistrées entre 1919 et 1920 ; qui ont fait perdre le pouvoir d'achat des salaires payés à l'époque et le renchérissement de la vie qui s'en suivit.

C'est ainsi que plusieurs syndicats pour Européens du Congo Belge avaient vu le jour dans ces circonstances.

Tandis que les syndicats des Nationaux Zaïrois de l'époque n'ont vu le jour qu'au lendemain de la première guerre mondiale, c'est-à-dire en 1920.

A cette époque, les travailleurs Zaïrois de l'ex-Union Minière revendiquaient. Collectivement une augmentation de salaires par suite de l'accroissement des prix des biens de consommation, consécutif à la guerre. On enregistra à cette époque, des mouvements de grèves, des manifestations des travailleurs, entraînant même des tueries.

Ces mouvements syndicaux furent à l'origine de l'UNTZA, Union Nationale des Travailleurs Zaïrois, l'actuelle UNTC ou Union Nationale des Travailleurs Congolais

#### **1. Qu'est-ce que l'Union Nationale de Travailleurs Zairios ; UNTZA ?<sup>1</sup>**

D'une manière brève, l'UNTZA est un syndicat des travailleurs et des paysans. En Afrique et à travers le monde, elle figure parmi les organisations ouvrières et paysannes les mieux structurées et les plus puissantes.

---

<sup>1</sup> DEPARTEMENT ETUDES ET DOCUMENTATION B.P. 8814-KINSHASA, U.N.T.Za Son rôle et ses réalisations pp 7 et 10

L'UNTZA se définit par son objet et ses buts, sa doctrine, ses membres, ses moyens matériels, sa structure et son action.<sup>2</sup>

#### a. Buts

L'Union Nationale des Travailleurs Zaïrois, la RD Congo de l'époque a pour objet de grouper en un syndicat interprofessionnel national tous les travailleurs, intellectuels et manuels, ouvriers et paysans sans distinction de sexe ni de nationalité.

Son but est de :

- Défendre et sauvegarder les intérêts des travailleurs Zaïrois pour une amélioration constante de leurs conditions de travail et de standing de vie ;
- Rechercher les conditions propices à l'instauration d'un ordre équitable basé sur la justice et le respect des travailleurs ;
- L'éducation permanente des masses laborieuses et paysannes par l'acquisition des nouvelles méthodes de travail plus rentable et moins fatigantes et pour l'utilisation plus rationnelle des loisirs dans des buts culturels et sportifs.

#### b. Doctrine de base

La doctrine de base du syndicat était définie par le manifeste de la N'Sele et la charte de l'UNTZA à l'époque du règne de Mobutu.

- Au point de vue social

La juste répartition du produit National de syndicat milite ici en faveur d'un système de répartition juste et équitable des richesses au niveau national et combat les inégalités économiques et sociales.

- Au point de vue économique :

Planification et gestion aux forces de travail

A cet effet, le syndicat prône une « planification intégrale » « du développement » à la quelle seront associées toutes les forces vives de la Nation » et déclare qu'elle s'attachera à amener la création des organismes dont le but final doit être de donner aux forces de travail ; la gestion de l'économie ; transformée les forces de travail la gestion au bénéfice de la collectivité. D'où il faudrait que les travailleurs participent directement dans la gestion de grandes entreprises nationales.

- Au point de vue politique

Démocratie, soutien au MPR et liberté de conscience

Le syndicat est pour le « maintien et le renforcement de la démocratie. Mais une démocratie qui soit à la fois politique, économique et sociale. Une démocratie qui Hélas n'avait jamais été mise en Application lors du règne de Mobutu, un règne caractérisé par un régime totalitaire et autocratique et dictatorial sous la bénédiction d'un parti unique, le MPR de l'époque. Tout ce système aboutit vers les débuts des années 1990 à une crise économique et sociale, qui était à la base de la convocation de la conférence Nationale Souveraine (CNS). Il s'est avéré nécessaire que la partie civile soit représentée à cette conférence Nationale Souveraine (CNS) pour examiner les voies et moyens de faire sortir le Zaïre de l'époque de l'impasse. C'est ainsi qu'ici au Sud Kivu ; les différentes associations et corporations syndicales vont s'organiser en un mouvement pour être présent à la CNS. Les associations des femmes, des jeunes, les associations scientifiques, philanthropiques (humanitaire ou de charité,...), sportives, associations à intérêt économiques

---

<sup>2</sup> Cfr. Charte de l'UNTZA adoptée le 23 juin 1967 et amendée le 23 Août 1973 et dont des larges extraits son repris (texte entre guillemets).

comme la F.E.C. (Fédération des Entreprises du Congo), les associations des confessions religieuses, les syndicats comme la UNTC, les regroupements et autres plates-formes comme le CRONGD,... , les associations artistiques (Média,...), Comité antibwaki, syndicats de développement des milieux ruraux,... se réunirent ensemble et s'organisèrent un mouvement qui est la société Civile Sud/Kivu afin d'être présents à la CNS.

## **II. Histoire de la société Civile au S/Kivu (1988-2003)**

### **1.1 Définition**

Les Mouvements sociaux étant tous regroupés au sein de la société civile ; on ne peut étendre sur eux sans parler de celles-ci. Ces deux structures sont interdépendantes car les organisations non gouvernementales constituent la base même de la Société Civile.

Par définition, la Société civile est un contrepoids du pouvoir pour le développement du mieux être de la population. Elle est le résultat de la mauvaise gouvernance du régime Mobutu.

- Née vers 1980 suite à la recrudescence des ONG dans le pays.
- Il est un tremplin à l'exercice du pouvoir politique,
- C'est un monstre sans tête ni queue, sans identité concrète, elle est une superposition des associations à intérêts contradictoires.
- Son impact est lié aux actions qu'elle mène pour l'établissement d'un Etat de droit et de la bonne gouvernance en RD Congo.

La création de la province du Sud Kivu et du CRONGD ou Conseil Régional des Organisations non Gouvernementales de Développement Sud Kivu, vers 1988 ont été à la base de la création de la société civile au Sud Kivu.

En 2003, on assiste à la participation de la société civile dans l'exercice du pouvoir politique au niveau de la transition en RDC.

Les raisons de la naissance de la société civile réside aussi dans la complexité des problèmes politiques du Zaïre de l'époque ; aux prises avec les influences étrangères entre autre le déséquilibre, la tension, les insuffisances, les frustrations qu'elle entraîne et qui exige une action collective pour y remédier<sup>3</sup>. Le non respect des droits humains, la régression économique et les tensions ethniques vécues dans les différentes provinces du pays ne sont-ils pas de retombées du système mobutisme avilissant contre lequel se levaient des opposants internes et externes ?

### **1.2 La question des droits de l'homme**

Les droits de l'homme sont une marque empruntée à la civilisation occidentale où tout se conçoit sur base de l'individu dans la société. Le droit désigne d'une manière générale l'ensemble des règles et des lois qui gouvernent les activités humaines dans la société. Chaque homme y joue un rôle différent, suivant le milieu où il vit, la condition qu'il y occupe, l'autorité qu'il y exerce, les fonctions qu'il y remplit.<sup>4</sup>

### **1.3 Les 1ères ONG au Sud/Kivu**

- a. Le Bureau Diocésain de Développement (BDD) créé dès le début des années 1980.

Ses projets :

- Centre Olame pour la promotion de la famille
- Le Likembe, pour le programme d'artisanat
- Le Centre de recherche pour la jeunesse désœuvrée

<sup>3</sup> REZSOHAZY, R, Pour comprendre l'action et le changement politiques, Duculot, Louvain-la-Neuve, 1996, P1

<sup>4</sup> MARQUISSET.J., Les droits naturels Q.S.T., Paris 1965, p5.

- Bureau des œuvres médicales,
- La Caritas diocésaine
- Commission Justice et Paix

- b. Dès 1970 ; on assiste à la création du Bureau Protestant (B.P.), qui était une ONG protestante de l'Eglise du Christ au Congo (ECC), qui avait le souci de s'impliquer dans le développement des fidèles.
- c. Dès 1962, dans l'Eglise Kimbanguiste, voit le jour le Département social du Développement de l'Eglise Kimbanguiste (DSDK).

A celles-ci, s'ajoutèrent le jaillissement d'autres ONGS : Solidarité Paysanne, Comité Antibwaki, Sykash, l'ADI-Kivu, le GTER, le BDP,... réunies toutes au sein d'un Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales du Kivu, CRONG/Kivu, le 20/07/1988. Celui-ci était divisé plus tard en CRONG/Maniema, CRONG/Nord Kivu, CRONG/Sud Kivu.

#### **1.4 Difficultés de la société civile au Sud Kivu**

Ces difficultés sont d'ordre structurels et financier.

.Structurel : La plupart des membres des mouvements sociaux se désolidarisent de la société civile.

.Financier : Les interventions financières mensuelles sont interrompues.

En outre, la faiblesse d'implantation des sièges des mouvements dans les milieux les plus reculés. Par exemple, en 1996, 81 associations, soit 52% étaient basées à Bukavu, tandis que dans les Territoires comme Idjwi, il a été créé une seule association ; Sur 480,5 hab/Km<sup>2</sup>, à Shabunda, le Territoire le plus vaste du Sud-Kivu, il n'y en avait que 4.

Les problèmes liés à l'absence de la communication, à l'absence des routes pour atteindre la base des ONG éloignés des grands centres ou villes ; la recherche des intérêts personnels et l'existence des ONG antimulti-génération sont à la base de la fragilisation et de la fragmentation des mouvements sociaux au Sud-Kivu.

#### **1.5 Caractéristique de la société civile du Sud-Kivu**

##### **a. Diversité des structures**

La structure organisationnelle de la société civile du Sud-Kivu paraît à première vue, comme un tout insaisissable à cause de sa diversité, sa pluralité excessive.

##### **b. Absence des statuts**

En tant que philosophie, une approche qui cherche l'intégration ou la mobilisation de la population civile Sud-Kivutienne autour d'un enjeu bien déterminé. Elle n'a pas de statuts qui définissent son rôle, ses fonctions, ses attributions et les limites de sa mission. D'où l'anarchie et l'arbitraire qui a élu domicile à la société civile Sud-Kivu.

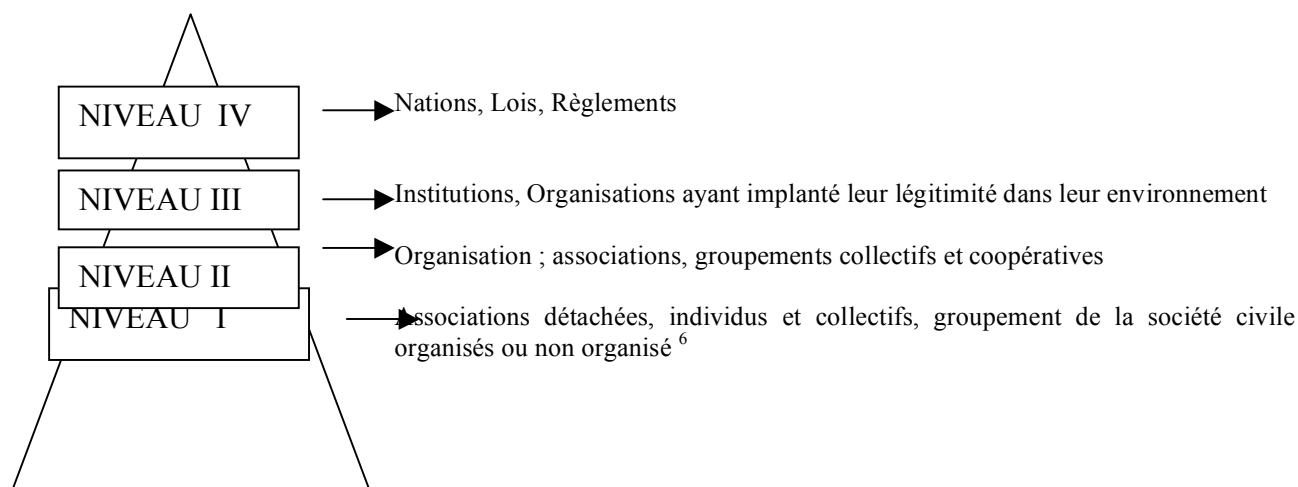
##### **c. L'existence d'un continuum Organisationnel**

- Caractérisée par un continuum organisationnel qui va des relations sociales les plus relâchées et des relations occasionnelles ou éphémères aux institutions les plus formelles, et les plus durables.<sup>5</sup>

#### **1.6 Schéma organisationnel de la société civile Sud-Kivu**

<sup>5</sup> CEDAC, la société civile, éd. CEDAC, Bukavu, avril 2004, P9.

Ce schéma tente de localiser la dynamique de la société civile sud-kivu dans l'ensemble de la société nationale.



Ce schéma nous montre que la société civile Sud-kivu s'arrête aux trois premiers niveaux d'organisation, son point de départ avait été l'association des individus en une foule de groupements détachés les uns des autres et souvent mal ou non organisés ; ensuite ces groupements se sont organisés en des véritables associations, collectifs ou coopératives autour des visions communes. Enfin, suite aux actions posées en rapport avec leur objet social, certaines organisations se sont implantées légitimement dans leur champ d'action.

Les organisations créées par la population, sont la base de la structure de la société civile au Sud-Kivu. Celle-ci constituée des forces sociales qui ne s'identifient ni à l'Etat, ni aux partis politiques. Ces forces sociales sont nécessairement les organisations, les structures, les associations qui ont une base sociale (membres, fidèles, adhérent, ...) qui peuvent être mobilisées pour un objectif.<sup>7</sup>

## II. Les organisations féminines et ou féministes dans les mouvements sociaux pour l'intégration du Genre.

Les associations qui luttent pour la promotion et l'intégration de la femme ne sont pas exclusivement pilotées et composées par les seules femmes. Au Sud-Kivu on ne peut dénombrer que très peu d'organisations purement féminines.

L'approche du genre est véhiculée ici dans toutes les associations par les mouvements féministes qui revendiquent entre autre l'égalité entre l'homme et la femme en droits comme en devoirs, la libération de la femme du joug des coutumes et sa promotion socio-économique pour ainsi l'intégrer valablement dans notre société qui ne cesse de l'avilir. C'est ainsi que beaucoup d'acteurs (trices) de la société civile Sud-kivu y voient la solution à la problématique de l'exclusion de la femme dans la partie homme-Femme. En effet, dans la mesure où la paix est un facteur indispensable de progrès, elle offre la possibilité à tous de participer pleinement à la vie politique du pays. Cette acceptation n'est pas toujours unanimement admise au Sud-kivu, où les traditions ne valorisent pas l'égalité entre les sexes, quelque soit le secteur de la société où les femmes doivent rester le plus souvent dans l'ombre de leurs maris.

<sup>6</sup> CEDAC, *la société civile*, éd. CEDAC, Bukavu, avril 2004, p9.

<sup>7</sup> PREFED, *La société civile congolaise à un tournant, Développement et Paix*, Janvier 2004, Kinshasa, p.19

Ceux qui militent en faveur du Genre, soutiennent que le rôle fondamental des femmes dans le développement de leurs communautés doit être reflété par la consécration de l'égalité des droits dans les textes juridiques et dans la pratique quotidienne.<sup>8</sup>

Même si les réclamations des femmes et ou féministes sont encore limitées, la mise en réseau des organisations des femmes au Sud-Kivu, vise l'institutionnalisation de l'égalité entre hommes et femmes. Ces organisations dénoncent quotidiennement le droit à l'héritage, la discrimination des femmes dans la dotation des droits contenus dans le code de la famille congolaise que subjugent la femme à l'homme.

Parmi les organisations qui défendent la promotion socio-économique de la femme au Sud-Kivu, citons en les plus dynamiques.

- L'UWAKI-Coordination
- L'UWAKI Plate-forme
- Le groupe Apprenons à lire et à Ecrire (GALE)
- IFESIDI, Initiatives des Femmes en Situations Difficiles pour le Développement Intégré
- L'AFPVH (l'Association des Femmes pour la Promotion des Valeurs Humaines)
- L'AFEDECO (l'Action Féminine pour le Développement Communautaire)
- Le Réseau des Femmes pour la Défense des droits et la Paix (RFDP),...

Ces associations travaillent parfois en synergie pour dénoncer les viols et violences sexuelles faites aux femmes.

Signalons ici que la participation des femmes à la politique est encore très faible à cause des coutumes et traditions imposées à la femme dans le Sud-Kivu mais l'éveil du leadership social des femmes au Sud-Kivu fait face aux barrières coutumières, religieuses et traditionnelles.

## **2.1 Difficultés d'émergence des mouvements féminins et ou féministes au Sud-Kivu.**

Comme nous l'avons ci haut esquissé, les mouvements féminins et ou féministes au Sud Kivu se buttent à beaucoup de difficultés pour pouvoir émerger convenablement dans leurs actions. Plusieurs facteurs se dressent devant eux dans leurs missions :

- Les mœurs et coutumes qui obligent toujours les femmes à vivre soit sous l'ombre ; soit leurs maris ou frères ou pères
- La perception qu'a la société du Sud-Kivu sur les femmes : la femme mariée perd son statut et est attachée à la famille du mari, toutes ses actions ou activités sont orientées vers le mari.
- L'opinion de son mari qui prime sur le sien. En ce sens que c'est ce qu'il pense que sa femme peut exécuter.
- Les mouvements des femmes étant extérieurement mal vus, une femme mariée a des limites dans les mouvements sociaux par rapport à ses semblables célibataires, d'où manque d'autonomie d'action dans les mouvements, plus précisément l'autonomie financière ;
- Le tribalisme dans la lutte pour la succession des dirigeants
- La lutte pour les intérêts personnels ;
- La politique de l'exclusion et d'isolement des jeunes associations émergentes aux détriments des anciennes qui ne veulent pas se voir bousculer par celles-ci
- La naissance des plusieurs réseaux climatiques, et géographiques à cause de la concurrence qui existe entre eux.

---

<sup>8</sup> VILLARREAL. M., « L'Afrique des Grands Lacs » in Di Mitra Bulletin N°9, Bruxelles, mars 2004, p1.

## **2.2 Stratégies à mettre en œuvre pour le renforcement des mouvements sociaux féminins et ou féministes au Sud-Kivu**

- Promotion et défense des droits de la femme
- Formation scolaire et professionnelle
- La vulgarisation de l'approche genre ;
- L'alphabétisation des femmes et filles
- L'initiation de la femme et fille à la Technologie de l'information et de la communication.
- La récupération et l'encadrement de la femme et de la jeune fille en situation difficile,
- La réintégration sociale de la fille mère, l'apprentissage des métiers, l'initiation aux activités génératrices des revenus ;
- L'éducation civique et l'initiation politique

Ce sont là les défis majeures à relever par les mouvements sociaux féminins et ou féministes au Sud-Kivu pour l'élévation de la capacité féminine dans le but de sa participation au développement à la base.

Défit majeure à réaliser qui est la grande mission que s'assigne l'IFESIDI. En synergie avec les associations avec lesquelles elle travaille.

Pour y arriver :

- Les femmes doivent toujours impliquer les hommes dans leurs revendications et leurs luttes. Par exemple pour arriver à éradiquer les violences sexuelles faites aux femmes ; les organisations féminines et ou féministes doivent inclure les hommes dans ces campagnes.
- Le pouvoir en place doit se donner comme devoir d'augmenter les revenus des femmes :
- Augmenter l'octroi des micros crédits
- Leur donner des postes de responsabilités bien payant
- Mettre à leur portée les activités génératrices des recettes
- Leur donner les chances de participer à un nombre considérable des postes politiques
- La solidarité entre les femmes membres du staff dirigeants des réseaux des associations féminines
- En outre ; les mouvements sociaux féminins et ou féministes doivent également inclure dans leurs actions ;
- Le combat contre le régionalisme, l'appartenance aux partis politiques ; les appartenances religieuses...

## **2.3 Les mouvements sociaux féminins et ou féministes face aux violences sexuelles faites aux femmes (1996-2000)**

« Si réellement, la femme est l'une des parties de l'homme, pourquoi doit-elle être victime des atrocités de la part de celui-ci ? »<sup>9</sup>

Problématique

Entre 1996 et 2000, la présence des bandes armées étrangères sur le territoire congolais en général et le Sud-Kivu en particulier ou mieux, la militarisation croissante sont à la base des violences sexuelles faites à la femme, cheval de bataille des associations féminines et/ou féministes dans le Sud-Kivu. Egalement, les guerres dites de libération de depuis 1996, ont causé beaucoup des dégâts observés ci et là entre autre : la destruction des infrastructures, le délabrement du tissu économique, la misère sociale ;

---

<sup>9</sup> MUNGA Mulangala DYNA de Marie, Guerres et violences au Sud-Kivu : Cas des territoires de Walungu et de Kabare (1996-2004), ISP/BKV, 2003-2004.

Le phénomène enfants de la rue ou enfant abandonnées, la désorganisation des foyers, des personnes disparus, des enfants non désirés et sans identité, etc.

En 2000, les organisations humanitaires et de défenses des droits de l'homme ont beaucoup décrié et lancé un cris d'alarme au sujet des violences sexuelles à grande échelle faites aux femmes dans le Sud-Kivu.

Les guerres à répétitions commencées depuis 1996 et la situation en ébullition depuis 1990 dans la Région des Grands Lacs, eurent comme conséquence, les pertes en vies humaines, la destruction de la faune, flore et des infrastructures, ...<sup>10</sup>

On observe dès 1994, la percée de l'idée démocratique à travers le multipartisme, l'émergence de la société civile, des associations des droits de l'homme, la liberté de la presse et des associations, ainsi que des mouvements sociaux.

### **III. Phénomène violences sexuelles au Sud-Kivu**

#### **3.1 Définition**

La Violence Sexuelle peut revêtir plusieurs définitions :

La 1<sup>ère</sup> est issue de la « Déclaration sur l'élimination des toutes forme de violences à l'égard des femmes » de 1993 et adoptée par les Nations Unies comme étant : « Tous actes de violence dirigés entre le sexe féminin pouvant causer préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »

Le viol consiste à pénétrer de force le corps d'une personne ou sans consentement au moyen du pénis ou d'un objet comme une matraque, un bâton ou une bouteille<sup>11</sup>

Les actes de violence sexuelle sont interdits tant pour le droit international relatif aux droits humains que le droit humanitaire international.

La violence sexuelle peut constituer un élément de presque tous les crimes graves prohibés par le droit humanitaire International.

La violence sexuelle peut être nommée d'une manière différente : on parlera par exemple, de torture ou de traitement cruel, inhumain ou dégradant.

De nombreuses formes de violence sexuelle et en particulier le viol, l'esclavage sexuel ou le mariage forcé peuvent constituer la torture.

La violence sexuelle peut également constituer un élément d'un crime contre l'humanité ou un crime de génocide.

Lors d'un conflit armé, elle peut être considérée comme un crime de guerre, une violation des lois et coutumes de la guerre ou une grave infraction aux conventions de Genève.

#### **3.2 Effets de la violence sexuelle**

##### a) Sur la santé physique

- Des graves répercussions sur la santé des victimes,
- Les ISTS au VIH/Sida
- Douleurs généralisées

---

<sup>10</sup> NDAYWELE, Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République du Congo, Editions de CGRI d'Afrique Editions, de l'Agence de la Francophonie, de Boeck et Lercier, Bruxelles, 1998.

<sup>11</sup> Amnistie International, Une impunité criminelle, London, 2001, p. 59.



- Infertilité
- Douleurs gastriques, nausées, fausses couches,
- Effets morts nés, grossesses non désirées, etc.
- Plus de souffrances des troubles secondaires au stress traumatique.

En outre, difficulté d'accessibilité aux soins médicaux, manque de bénéfice d'un traitement nécessaire, à cause de faute d'une existence du personnel adaptés à leurs besoins ou à cause de l'insensibilité du personnel médical, de lois interdisant l'avortement, l'absence de service de dépistage, des infections transmises sexuellement y compris le VIH.<sup>12</sup>

#### b) Contre coup immédiat

Dans 24 à 48 heures de durée après l'agression, plusieurs réactions émotionnelles sont enregistrées chez la victime :

- Trous de mémoire fréquents
- La peur d'avoir contracté une infection, le VIH/Sida, d'avoir conçu, d'où on peut classer les différents types de réactions en 2 grandes catégories :
  - L'extériorisation : le sentiment de peur, de colère, d'anxiété se manifestent par des pleurs, des rires, de l'agitation, une grande tension ;
  - L'intériorisation : Les émotions demeurent continues, l'affecté est calme, l'attitude posée ; la personne peut aussi se montrer apathique
  - L'intervention : lorsqu'on s'occupe d'une survivante en phase du choc, il est extrêmement important d'insister sur 3 éléments :
    - 1) Elle vient de traverser 1 épreuve terrible .
    - 2) Elle n'est aucunement responsable de ce qui est arrivé ;
    - 3) Elle est maintenant en sécurité<sup>13</sup>

### 3.3 Causes de violences sexuelles dans le Sud-kivu

- Guerres
- Tentative d'humiliation des Femmes
- Désir de la propagation du VIH/Sida
- Cttmes pratiques traditionnelles discriminatoires envers les femmes dans le Sud-Kivu
- Croyances des combattants selon lesquelles le viol procure les puissances magiques aux combattants

### QUELQUES STATISTIQUES

#### a) STATISTIQUES DES VICTIMES SOIGNEES A L'HOPITAL GENERAL DE REFERENCE DE PANZI EN 2003

AGE	Centre ville	%	Territoire	%	Total / âge
0-4 ans	2	67	1	33	3
5-9 ans	5	50	5	50	10
10-14 ans	15	30	35	70	50
15-19	20	17	96	83	116
20-24 ans	24	24	74	76	98
25-29	9	9	102	91	111
30-34	5	8	61	92	66

<sup>12</sup> Calanard, A, La violence sexuelle par 25 les agents de l'Etat, 1999, Bruxelles, p. 75

<sup>13</sup> Calmard, A, Op Cit, P76.

35-39	6	6	87	94	93
40-44	3	5	57	95	60
45-49	8	16	43	84	51
50-54	3	21	11	79	14
55-59	2	12	15	88	17
60-64	0	0	4	100	4
65-69	1	25	3	75	4
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>15</b>	<b>594</b>	<b>85</b>	<b>697</b>

**Commentaire :** Le tableau n°1 nous montre que dans la ville de Bukavu, 15% de femmes ont été violées en 2003, dont l'âge varie € 15 et 29 ans, 85% dans les périphéries de la ville.

## b) STATISTIQUE DES VICTIMES SOIGNEES A PANZI EN 2004

Tableau N°2

AGE	Centre ville	%	Territoire	%	Total / âge
0-4 ans	4	80	1	20	16
5-9 ans	8	50	8	50	16
10-14 ans	24	55	20	45	44
15-19	68	54	58	46	126
20-24 ans	48	44	62	56	110
25-29	34	34	65	66	99
30-34	34	39	52	60	86
35-39	24	33	59	71	83
40-44	26	34	50	66	76
45-49	17	40	26	60	43
50-54	14	31	31	69	45
55-59	7	26	20	74	27
60-64	5	38	8	62	13
65-69	3	43	4	57	7
<b>Total</b>	<b>316</b>	<b>41</b>	<b>464</b>	<b>59</b>	<b>780</b>

Commentaires : Le tableau n° 2 nous montre que en 2004, 41% des victimes ont été violée et cela concerne celles dont la tranche d'âge varie€ entre 15 et 24 ans.

59%, dans la périphérie de la ville. Au total 780 victimes et soignées à l'hôpital de Panzi.

### 3.3 Les différents problèmes des victimes des violences sexuelles

- Sentiment de réinsertion sociale et familiale
- Le sentiment d'isolement malgré l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de leur libération
- Elles ont un sentiment d'affronter un monde étrange, hostile, où tout a changé de façon très brutale ;
- La fuite de leurs anciens amis, maris et connaissances d'avant leur détention ;
- Le sentiment de rupture avec l'entourage ;
- La difficulté de communication avec l'entourage familial ;
  - 1) Elles sont allergiques à tout ce qui bouge ou fait des bruit<sup>14</sup>

#### Les Remèdes possibles

- La nécessité d'une prise en charge thérapeutique des victimes pour faciliter leur réhabilitation et leur réinsertion sociale.

<sup>14</sup> Rapport de formation sur le counseling organisé par International Rescue Committee (IRC) à Bukavu du 8 au 11 avril 2003, P.11

- La nécessité de leur indemnisation morale et physique mensuelle ;
- La tenue d'une séance de psychothérapie de groupe mensuelle
- Les séances individuelles de psychothérapie de groupe mensuelle.
- La prise de rendez-vous avec les différents spécialistes pour les soins des atteintes physiques ;
- Le rendez-vous pour les examens complémentaires ;
- La résolution du problème épineux des médicaux ;
- La nécessité d'indemniser la famille de la victime décédée, celle-ci ayant subi des conséquences physiques et psychologiques de sa disparition.

C'est pourquoi, les centres sociaux et les hôpitaux doivent accueillir ces victimes avec une assistance psychosociale, ces centres doivent avoir une animatrice psycho-sociale de la détraumatisation de ces victimes.

Cependant, elle doit avoir les qualités suivantes :

1. Naturelles : savoir écouter, patience, présenter l'empathie, non émotif ;
2. Spirituels : croyance en Dieu ; reconnaître son propre état d'homme ;

Elle doit : s'approcher de la victime de la violence :

- la consoler ;
- s'entretenir avec lui ou elle ;
- l'aider à s'ouvrir au monde ;
- l'amener à se prendre en charge ;
- le mettre en contact avec d'autres sujets choqués dans un groupe ;
- le conduire vers Dieu et sa miséricorde le Seigneur Jésus ;
- l'apprentissage d'une activité lucrative.

### **3.6 Conséquences des viols et pillages sur leurs victimes et la communauté dans le Sud-Kivu**

#### a) Sur les victimes

- Choc psychologique difficile à surmonter
- Réelle dégradation de la santé physique l'amaigrissement général à cause de manque d'accès aux soins appropriés.
- Graves complications organiques chez la victime à cause des infections que celle-ci a contractées.
- Membres du corps (bras, jambes) de la victime paralysé ; inaptitude à tout travail ;
- Naissance non désirée , l'isolement des victimes par la société, plus de chance du mariage
- Pertes du mariage par les victimes s'il s'agit des femmes mariées.
- Mendicité forcée
- Aggravation de la pauvreté.<sup>15</sup>

#### b) Sur leurs familles

- Appauvrissement des familles des victimes
- Exode rurale à la recherche des endroits moins exposés aux raids des milices
- Séparation des familles

#### c) Sur la communauté

- Désolation, misère
- Montée de prix, rareté des produits au marché
- Déstabilisation de membres de la communauté, parce que les gardiens de foyers sont les premières victimes à être attaquées

---

<sup>15</sup> Rapport sur les causes et différences des violences sexuelles faites aux femmes et filles au Sud-Kivu/de Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix (RFDP) Bukavu, 2004, P2.

- L'humiliation de voir le tableau de la communauté mis à la portée de tous et ridiculisé,...

Les organisations des femmes dans le sud Kivu font face à une panoplie de préoccupations dans leurs revendications pour l'amélioration des conditions de vie de la femme ; une femme qui vit dans un climat de traumatisme ; créée par les violences lui infligées par les groupes armés qui utilisent le viol comme arme de guerre. Leurs actions sont très diversifiées en ces sens que les orientations de leurs luttes sont complexes dans une région post conflits.

### **Conclusion générale**

Les mouvements sociaux féminins et ou féministes de la RDC en général et à l'Est du pays comme au Sud-Kivu et dans la Province Orientale à Kisangani et ses environs ; ainsi que dans toutes les provinces du pays en général ; qui ont connu les attaques des hommes en arme ; font face à un fléau destructeur de la communauté qu'est les conflits armés qui n'en finit pas de faire des victimes d'assassinats ou des violences sexuelles faites aux femmes avec toutes leurs conséquences telles que nous les avons décrites ci haut.

Au lieu de revendiquer leurs droits dans la paix, ils revendiquent dans un contexte de conflits où il faudra à tout prix :

- obtenir la paix dans la sous région
- obtenir le vote de lois contre les violences sexuelles faites à la femme en République Démocratique du Congo pour dire non à l'impunité des auteurs de ce crime à qualifier de crime contre l'humanité ;
- militer pour l'intégration de la notion de genre presque dans tous les secteurs de la vie
- obtenir l'instruction de la fille ....

La tâche des mouvements sociaux féminins et ou féministes en RD Congo en général et à l'Est du pays, plus précisément au Sud-Kivu en particulier est très difficile dans une société qui continue jusque là à maintenir la femme sous le joug de l'homme et à soumettre celle-ci à des coutumes traditionnelles qui ne lui permettent pas tellement à la gestion de la chose publique, d'avoir le plein droit à un rythme normal de reproduction et à un acte de procréation épanouie,...

La lutte à mener est toujours très longue et elle sera longue afin que les femmes arrivent à arracher ce qu'elles attendent comme gain de cause dans leurs revendications.

### **Bibliographie**

1. DEPARTEMENT ETUDES ET DOCUMENTATION B.P. 8814-KINSHASA, U.N.T.Za Son rôle et ses réalisations

2 Charte de l'UNTZA adoptée le 23 juin 1967 et amendée le 23 Août 1973 et dont des larges extraits son repris (texte entre guillemets).

3 REZSOHAZY, R, Pour comprendre l'action et le changement politiques, Duculot, Louvain-la – Neuve, 1996,

4 CEDAC, la société civile, éd. CEDAC, Bukavu, avril 2004,

5 PREFED, La société civile congolaise à un tournant, Développement et Paix, Janvier 2004, Kinshasa,

6 VILLARREAL. M., « L'Afrique des Grands Lacs » in Di Mitra Bulletin N°9, Bruxelles, mars 2004,

7 MUNGA Mulangala DYNA de Marie, Guerres et violences au Sud-Kivu : Cas des territoires de Walungu et de Kabare (1996-2004), ISP/BKV, 2003-2004.

8 NDAYWELE, Histoire générale du Congo : de l'héritage ancien à la République du Congo, Editions de CGRI d'Afrique Editions, de l'Agence de la Francophonie, de Boeck et Lercier, Bruxelles, 1998

9 Calanard, A, La violence sexuelle par les agents de l'Etat, 1999, Bruxelles,

10 Rapport de formation sur le counseling organisé par International Rescue Committee (IRC) à Bukavu du 8 au 11 avril 2003,

11 Rapport sur les causes et différences des violences sexuelles faites aux femmes et filles au Sud-Kivu/de Réseau des Femmes pour la Défense des Droits et la Paix (RFDP) Bukavu, 2004,